

Conseil municipal du 5 février 2024

Les principales délibérations

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 5 février 2024. Divers sujets étaient à l'ordre du jour dont la convention de partenariat entre la ville et l'association Centre de Santé Sud 77 en vue de l'ouverture prochaine d'une annexe du futur centre de santé, l'extension de la vidéoprotection sur la commune et la demande de subvention à l'État pour la mise en accessibilité de l'avenue Philippe-Bur et la place du Souvenir.

Convention d'objectif et de financement entre la ville et le centre de Santé Sud 77

En France, la désertification médicale s'intensifie chaque année davantage. Un désastre en matière de santé publique. Face au désengagement de l'État et à ses défaillances, les villes sont contraintes de prendre leurs responsabilités. La municipalité de Moissy y travaille sans relâche depuis le début du mandat, en s'investissant au-delà même de ses compétences, afin de renforcer et d'améliorer l'offre de santé pour les habitants. L'aboutissement de ce projet innovant verra le jour dès le mois prochain grâce à la signature d'un partenariat avec l'association Centre de Santé Sud 77. Ce partenaire a pour vocation de créer, organiser et exploiter des centres médicaux qui salarient des professionnels de santé. Pour permettre la bonne installation de ces médecins, la convention d'objectifs et de financement avec la ville pour les années 2024-2025 prévoit le versement à l'association d'une aide à l'installation d'un montant de 45 000 € ainsi que l'occupation, à titre gratuit, des locaux communaux du centre de santé et de son annexe.

En effet, ce partenariat entre la ville et l'association permettra d'ouvrir un centre de santé, avenue Jean Jaurès, courant 2025 au rez-de-chaussée d'un programme immobilier actuellement en construction. Pour pallier ce délai d'ouverture concomitant à la livraison de l'immeuble, la ville a décidé de prendre les devants en ouvrant une annexe de santé dès le mois de mars 2024 en libérant un pavillon dont la ville est propriétaire, après quelques travaux réalisés par ses soins. De son côté, le partenaire associatif se chargera de gérer l'équipement.

Extension du système de vidéoprotection communal : convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la commune à l'agglomération Grand Paris Sud

Dans le cadre de la lutte contre la délinquance et les incivilités de toutes sortes, Moissy-Cramayel a décidé d'étendre son dispositif de vidéoprotection. Vingt-cinq caméras supplémentaires seront donc implantées au cours des quatre prochaines années, portant à cinquante-cinq le nombre de caméras disposées à travers la commune. Ce système se déploiera également autour d'équipements gérés par Grand Paris Sud à l'instar du centre

aquatique et du conservatoire de musique. Ainsi, l'agglomération étant compétente en matière de vidéoprotection, il est apparu pertinent à la ville de lui confier la maîtrise d'ouvrage de la totalité des travaux d'extension de la vidéoprotection sur la commune pour un coût global final aux alentours de 660 000 € TTC dont près de 55 000 € à la charge de Grand Paris Sud.

Demande de subvention à l'État au titre de l'année 2024 pour la mise en accessibilité de l'avenue Philippe-Bur et de la place du Souvenir

Depuis 2014, année de la création de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA), Moissy a renforcé sa politique d'inclusion pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite. Dès lors, 44 bâtiments municipaux ont été mis aux normes PMR dont les 8 groupes scolaires, désormais accessibles de plain-pied et équipés d'une rampe d'accès ou d'un ascenseur quand cela est nécessaire. Pour les personnes mal ou non-voyantes, des avertisseurs sonores fonctionnant avec une télécommande universelle ont été installés aux mâts de tous les feux tricolores. 83 places de parking et 72 arrêts de bus ont également été modifiés pour permettre l'accessibilité aux usagers PMR. Aussi, grâce au Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), mis en place en 2015 et visant à rendre accessible l'ensemble des voies piétonnes et des aires de stationnements, de nombreuses intersections ont été aménagées avec des trottoirs abaissés, des bandes podotactiles ou encore des marquages au sol.

Afin que les personnes en situation de handicap puissent circuler sans encombre, la ville souhaite prolonger la chaîne de déplacement en centre-ville. Dans le cadre du PAVE, la ville a pour projet la réfection de l'avenue Philippe-Bur, entre les rues de la Cocarde et de la Libération. Ces travaux s'inscrivent dans le projet global de réaménagement de l'axe principal afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Ils devraient démarrer en juillet 2024 pour un délai de 7 mois. Pour ce projet, susceptible de bénéficier d'un financement de l'État dans le cadre d'un appel à projet à hauteur de 80% du montant global estimé à 431 000 € TTC, la ville sollicitera les services de l'État pour demander cette subvention.